

**Procès-Verbal de réunion du conseil municipal**  
**Séance du 2 avril 2015 – 9 h 30**

*Sous réserve de son approbation*

L'an deux mille quinze, le deux avril, à neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 26-03-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie.

Absent excusé : M. TARDY Lionel (procuration à Mme OLIVIER Josy)

Secrétaire de séance : M. MICHEL Pierre.

**Rappel de l'ordre du jour**

1. Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des comptes rendus 20 janvier et 9 mars 2015
2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2014, affectation des résultats.
3. Budgets 2015, vote des propositions et des taux d'imposition
4. Maison des énergies, nouveaux plans de l'architecte, plan de financement
5. Finances, admission en non-valeur
6. Le point sur les commissions
7. Questions diverses

Divers points sont traités avant l'arrivée d'Annie Rabasse (Inspectrice du centre des finances publiques de Laragne) prévue pour le vote des budgets.

**1- Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des comptes rendus 20 janvier et 9 mars 2015**

Pierre Michel est nommé secrétaire de séance.

Dans le compte-rendu du 20 janvier, on ne comprend pas pourquoi une ligne sort du cadre. Il est rappelé que ce qui est encadré est ce qui a été envoyé en préfecture (l'extrait de délibération), la ligne isolée est donc supprimée. Quelques erreurs sont rectifiées dans le compte-rendu du 9 mars : couteau sous la gorge, priorité du Lastic...

**6- Le point sur les commissions**

- La commission des impôts directs (la CCID) et le centre communal d'action sociale (le CCAS) se réuniront le même jour, le 9 avril.
- Dominique Gueyte souhaite intégrer la commission des finances et celle du personnel, Lionel Tardy la commission du personnel et Annie Hugues la commission communication. Nadège Cettour se retire de la commission communication.
- Concernant le compte administratif, l'adjoint remarque qu'il a été absent trois mois.
- Aide aux façades, demain réunion avec les autres communes concernées pour définir le règlement.
- La commission des travaux, Didier Pacaud, Pierre Michel et l'exécutif (maire et adjoints) doivent rencontrer Serge Pascal.
- Le SyME05, invitation pour une réunion d'information à La Saulce (élus et personnel).
- Transport scolaire des enfants de l'école. Une famille s'est installée à plus de 4 km du village (trois enfants scolarisés à l'école), les parents ne peuvent plus emmener leurs enfants en voiture. Pierre Michel a fait plusieurs fois les trajets (décharge des parents) mais le transport des enfants n'est pas obligatoire pour la commune et Josy Olivier a vu Gérard Tenoux, le conseil général organise le transport à partir de quatre enfants.

**2- Comptes administratifs et comptes de gestion 2014, affectation des résultats**

**3- Budgets 2015, vote des propositions et des taux d'imposition**

L'arrivée d'Annie Rabasse interrompt la discussion. Les deux points concernant les budgets sont examinés.

Elle fait lecture par chapitre des documents distribués par la mairie qui retracent en trois colonnes les comptes administratifs et les budgets primitifs : ce qui était prévu en 2014, ce qui a été réalisé et ce qui est prévu en 2015. Les budgets 2015 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL 28000				EAU/ASS 29200			
Investissement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
001	89 723,66 €	001	0,00 €	001	0,00 €	001	15 129,31 €
RAR	76 500,00 €	RAR	38 300,00 €	RAR	113 500,00 €	RAR	91 000,00 €
		1068	127 923,66 €			1068	7 370,69 €
1641	66 000,00 €	10222	30 000,00 €	1641	11 600,00 €	10222	14 000,00 €
165	3 000,00 €	165	3 000,00 €				
Opérations	579 000,00 €	13	246 500,00 €	Opérations	642 000,00 €	13	418 000,00 €
20422	13 500,00 €						
		021	332 000,00 €			021	55 300,00 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>827 723,66 €</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>777 723,66 €</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>767 100,00 €</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>600 800,00 €</b>
		28	6 700,00 €	13912	22 713,20 €	28	49 628,12 €
		040		040			
<b>TOTAL 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>6 700,00 €</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>22 713,20 €</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>49 628,12 €</b>
<b>TOTAL 3</b>	<b>827 723,66 €</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>784 423,66 €</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>789 813,20 €</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>650 428,12 €</b>
		1641	43 300,00 €			1641	139 385,08 €
<b>TOTAL G</b>	<b>827 723,66 €</b>	<b>TOTAL G</b>	<b>827 723,66 €</b>	<b>TOTAL G</b>	<b>789 813,20 €</b>	<b>TOTAL G</b>	<b>789 813,20 €</b>
Fonctionnement				Fonctionnement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		002	284 756,39 €	002	0,00 €	002	65 070,85 €
011	270 760,00 €	70	60 550,00 €	011	16 700,00 €	70	69 500,00 €
012	288 790,00 €	73	231 549,00 €	012	9 000,00 €		
65	97 985,00 €	74	273 363,00 €	65	2 000,00 €		
66	12 300,00 €	75	149 000,00 €	66	3 460,00 €		
022	296,39 €	6419-013	27 000,00 €	022	25,93 €		
67	1 000,00 €			67	1 000,00 €		
014	16 387,00 €			014	20 170,00 €		
<b>TOTAL 1</b>	<b>687 518,39 €</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>1 026 218,39 €</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>52 355,93 €</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>134 570,85 €</b>
6811-42	6 700,00 €		0,00 €	6811-42	49 628,12 €	77-042	22 713,20 €
042						042	
<b>TOTAL 2</b>	<b>6 700,00 €</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>49 628,12 €</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>22 713,20 €</b>
<b>TOTAL 3</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>101 984,05 €</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>157 284,05 €</b>
023	332 000,00 €			023	55 300,00 €		
<b>TOTAL G</b>	<b>1 026 218,39 €</b>	<b>TOTAL G</b>	<b>1 026 218,39 €</b>	<b>TOTAL G</b>	<b>157 284,05 €</b>	<b>TOTAL G</b>	<b>157 284,05 €</b>

DI 040-139 / RF 042-777

DF 042-68 / RI040-28

DF 023/ RI 021

Le montant de la dotation générale de fonctionnement a été publié seulement hier. Pour le vote des comptes administratifs, Josy Olivier, maire, sort de la salle. Annie Hugues pose une question sur l'article 6419-013

(Remboursements sur rémunérations du personnel). Il lui est répondu que ce sont les aides de l'état pour les contrats d'avenir et d'insertion et les indemnités journalières de la sécurité sociale en cas de maladie des agents. Jean-Jacques Ferrero fait voter les comptes administratifs du Maire. Madame Rabasse s'en va. Dominique Gueytte dit qu'il faut faire attention à la voilure car le budget exécuté montre que la commune attaque son « bas de laine ». Le budget de l'eau est discuté, on ne sait pas exactement ce que consomme l'ADSEA. Jean-Jacques Ferrero remercie Josy Olivier, Jean-Claude Bessière et Marie-Jo qui ont suppléé pendant son absence. Les finances de la commune doivent permettre la réalisation de projets et le bien-être des citoyens. Il y a une part d'inconnue du budget, la perte du statut de chef-lieu de canton. L'association des Maires de France a estimé la baisse des dotations en 2017 à environ 45 000 €. Le secrétaire général de la préfecture a répondu que la baisse concernant la perte du statut de chef-lieu de canton n'interviendrait pas avant deux ans. Jean-Jacques Ferrero rappelle que 70 % des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales. Il rappelle la pauvreté des foyers de Rosans et propose de ne pas augmenter les impôts et de maintenir les services à la population. Le climat anxigène entraîne un repli sur soi, il faut rester attentif aux plus fragiles. Dominique Gueytte propose de lister les projets d'investissement car les gens jugeront sur ce que l'équipe va réaliser. Questions sur la maison des énergies. Le matin, l'architecte a envoyé l'estimatif de sa mission et mardi l'estimatif du projet. Dominique Gueytte demande pourquoi la maison de santé figure sur le budget. Jean-Jacques Ferrero répond que suite à plusieurs réunions la situation reste incertaine. La maison de santé est un outil mis à disposition des professionnels de santé. A ce jour, l'association qui réunit la pharmacienne de Rémuzat et deux médecins, travaille sur l'idée, le « pôle de santé » est une mise en commun par exemple du secrétariat. La commune doit elle se battre pour un bâtiment qui serait subventionné mais risquerait d'être une « coquille vide » ? Le sujet intéresse la population. Nadège Cettour confirme que la population se sent sans doute plus concernée par la maison de santé que par les autres gros dossiers communaux (maison des énergies, assainissement général et chaudière bois). Le kinésithérapeute a signé avec l'ADSEA pour huit ans. Chantal Boget remarque qu'une maison médicale existe déjà. Pierre Michel souligne que l'accès y est difficile. Dominique Gueytte parle des animaux de l'infirmière.

Dans le budget, la ligne « bâtiments communaux » regroupe différents projets : terrasse du centre de secours, salles polyvalentes. Dominique Gueytte préférerait qu'il y ait plus de lignes pour mieux comprendre. Jean-Jacques Ferrero propose une réunion avant le vote du budget qui permettrait une réflexion collective. Dominique Gueytte fait le constat que depuis vingt ans c'est finalement toujours le maire qui fait le travail avec la commission des finances. Les conseillers votent l'affectation des résultats du budget principal et du budget de l'eau. Il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux pour équilibrer. Dominique Gueytte dit qu'il faudrait pourtant faire comme pour le budget de l'eau, que pour faire de l'investissement il faut se donner les moyens et ne pas puiser dans le « bas de laine ». Avec Annie Ponson, ils s'abstiennent donc sur le vote des taux.

#### Délibérations n° 1 et 2 adoptées

#### **4- Maison des énergies, nouveaux plans de l'architecte, plan de financement**

Le gros dossier de la maison des énergies est examiné avec la présentation des nouveaux plans de l'architecte.

En comptant 52 000 € de maîtrise d'oeuvre, le projet s'élève à 379 000 € HT

Chantal Boget a peur que cela soit une « coquille vide » sans fréquentation et avec des charges supplémentaires (coût du personnel, du chauffage). Les fiches de poste du personnel seront à faire (voir avec la commission du personnel). Il est rappelé que sans le financement de la DRAC ce projet n'aurait pas été proposé. Les conseillers votent pour les deux décisions comprises dans la délibération : plan de financement et contrat de maîtrise d'oeuvre avec Arch'écho (Dominique Farhi) sauf Chantal Boget qui vote contre.

#### Délibération n° 3 adoptée

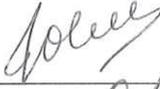
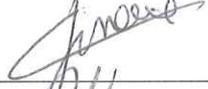
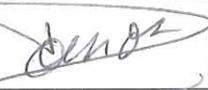
#### **5- Finances, admission en non-valeur**

#### Délibération n° 4 adoptée

#### **7- Questions diverses**

Annie Ponson fait le point sur l'organisation du trail le 6 septembre : convention signée avec l'ONF de la Drôme, autorisation du maire de Pommerol, passage dans la chasse privée de Monsieur Cousin.

Séance publique levée à 12 h 00.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X		GENEIX Jeannine	X	
MICHEL Pierre 1 <sup>ère</sup> adjoint	Secrétaire de séance		HUGUES Annie	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		PACAUD Didier	X	
GUEYTE Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		PONSON Annie	X	
CETTOUR Nadège, 4 <sup>ème</sup> adjointe	X		TARDY Lionel	Absent excusé	
BESSIERE Jean-Claude	X				
BOGET Chantal	X				